

RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2019-2020. Le rapport tient compte des données recueillies à partir du 8 octobre 2019, soit la date de ma nomination.

Depuis le 8 octobre 2019, j'ai reçu au total 57 communications téléphoniques et courriers électroniques. Notons que pendant la période de fermeture du Centre de services scolaire due à la pandémie aucune demande ne m'a été adressée. Les communications provenaient majoritairement des parents et aussi des élèves adultes dans le secteur de la formation professionnelle. Voici les motifs des demandes d'assistance selon les types d'élèves : 60 % concernaient des enfants du primaire, 23% concernaient des adolescents du secondaire et 17% des adultes des centres de formation professionnelle.

Les communications provenaient à 90% de contacts téléphoniques et 10% de courriers électroniques. Dans toutes les situations, les personnes ne connaissaient pas le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries* et ne connaissaient pas la procédure de traitement de plainte. La moitié d'entre elles avait déjà interpellé la personne visée par l'insatisfaction et son supérieur dans la quête d'une entente. L'autre moitié des personnes désirait être conseillée plutôt que de vouloir porter une plainte.

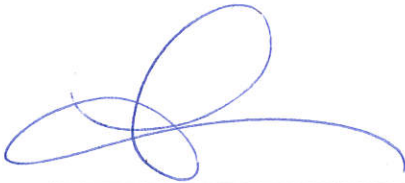
Voici les motifs d'insatisfaction relevés par les parents ou par l'élève adulte.

- | | |
|---|-----|
| • Intimidation / violence / racisme / harcèlement | 20% |
| • Contestation des résultats académiques | 14% |
| • Services spécialisés aux élèves | 12% |
| • Mesures disciplinaires contestées | 10% |
| • Changement d'école souhaité | 10% |
| • Transport scolaire | 10% |
| • Problème personnel et demande d'accommodement | 7% |
| • Relations conflictuelles avec l'enseignant | 7% |
| • Organisation scolaire | 3% |
| • Service de garde | 3% |
| • Activités parascolaires | 3% |

Aucune plainte recevable selon le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries* ne m'a été adressée pendant cette période.

Je tiens à remercier les différents intervenants des établissements du Centre de services scolaire pour leur excellente collaboration lorsque je communique avec eux.

Vous remerciant de votre confiance dans le cadre de l'exercice de mes fonctions, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Linda Larouche M.S.S.
Protectrice de l'élève

18 septembre 2020

Date